

Ministère de l'immigration,  
de l'intégration,  
de l'identité nationale  
et du développement  
solidaire

# Infos migrations

Numéro 13 - décembre 2009

Étude

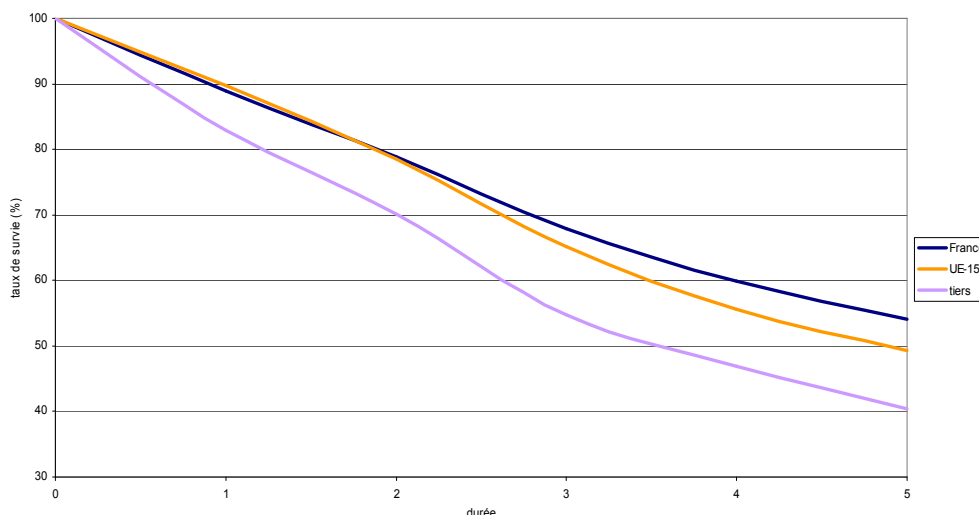
## Les entreprises créées en 2002 par des ressortissants des pays tiers : de plus grandes difficultés à survivre

*Les ressortissants étrangers créent plus facilement leurs entreprises que les Français mais elles sont bien plus fragiles. À peine 40 % d'entre elles sont encore en activité 5 ans après leur création. La première et la troisième année sont des caps particulièrement difficiles à franchir. Les entreprises des pays tiers<sup>1</sup> qui réussissent le mieux et aussi bien que les entreprises créées par des Français sont les commerces et les sociétés à la clientèle locale et nombreuse. Inversement, les entreprises de construction ou individuelles sont plus largement soumises à l'échec que les entreprises françaises de même type.*

### 60 % des entreprises des pays tiers créées en 2002 n'ont pas atteint leur 5<sup>ème</sup> année

Alors que le taux de survie à 5 ans est de 54 % pour les entreprises créées par des Français, il est de 49 % quand le créateur est originaire de l'UE-15 et seulement de 40,5 % quand il est originaire des pays tiers.

Graphique 1 - Taux de survie sur 5 ans des entreprises créées en 2002  
selon la nationalité du créateur



Source : Insee, enquête Sine 2002

Les entreprises créées par des ressortissants des pays tiers souffrent dès leur première année d'existence, où leur taux de survie est de 83 % contre 89 % pour les entreprises créées par des Français. Mais la troisième année reste le cap le plus difficile à franchir. Les différences de réussite suivant l'origine du créateur s'accroissent donc au fil du temps. De 6 points inférieur aux Français après un an, le taux de survie cumulé des sociétés des pays tiers est de 13 points inférieur à partir de la troisième année (cf. graphique 1) et ceci jusqu'à 5 ans.

1. Par convention, on appellera entreprises des pays tiers les entreprises créées par des ressortissants de pays tiers à l'UE-15 et entreprises françaises, celles créées par des Français.

L'auteur :

Yves Breem

Chargé d'études à  
la division  
« Enquêtes et  
Études  
statistiques »

Contact :  
yves.breem@  
iminidco.gouv.fr

## Caractéristiques des entreprises des pays tiers créées au cours du premier semestre 2002

À peu près 12 % des entreprises sont créées par des étrangers (6,5 % par des ressortissants de pays tiers et 5,5 % par des ressortissants de l'UE-15), alors que la part des étrangers dans la population active n'était que de 5,5 % en 2004. 20 % des entreprises des pays tiers sont créées par des femmes contre 30 % des entreprises françaises. Les créateurs des pays tiers sont moins diplômés et moins expérimentés que les Français ou ceux originaires de l'Union Européenne : 44 % d'entre eux n'ont aucun diplôme, soit trois fois plus que les créateurs français. Si 28,5 % des créateurs d'entreprises des pays tiers sont des anciens chômeurs (contre 18 % des créateurs français), la part des chômeurs des pays tiers qui utilisent ce moyen pour travailler est semblable à celle des Français.

Les entreprises créées en 2002 par des ressortissants des pays tiers se concentrent essentiellement dans trois secteurs : la construction (32 %), le commerce (30 %) et les services aux particuliers (18 %). Globalement, 39 % des nouvelles entreprises créées par des ressortissants de pays tiers sont des unités artisanales, contre 32 % de celles créées par des Français.

## Des inégalités de survie selon l'origine qui disparaissent quand le créateur est un ancien chômeur et faiblement diplômé

Le taux de survie des entreprises à 5 ans est très influencé par le profil sociodémographique du créateur. Les étrangers des pays tiers réussissent mieux dans leur projet d'entreprise quand leur niveau universitaire est élevé et quand ils ont entre 35 et 49 ans. Plus le créateur des pays tiers s'éloigne de cette tranche d'âge, plus les difficultés à faire survivre son entreprise seront grandes. À peine 20 % des entreprises créées par des jeunes de moins de 25 ans passent le cap de leur cinquième année (cf. tableau 1). À l'opposé, 50 % de celles créées par un diplômé du supérieur (BAC + 3) survivent.

A priori, le taux de survie à 5 ans des entreprises dirigées par les femmes des pays tiers est similaire à celui de leurs homologues masculins. Mais ce constat est la conséquence de leur spécialisation dans les domaines d'activité où la réussite est la plus forte. Toutes choses égales par ailleurs, il s'avère que les femmes ont 26 % de chances en moins de réussir que les hommes (cf. tableau 3, modèle 2).

Les caractéristiques sociodémographiques des créateurs des pays tiers qui entraînent la réussite de leurs entreprises sont donc les mêmes que chez les Français, à une exception près, la situation professionnelle précédente : elle influe peu sur leur taux de survie, alors que chez les Français les anciens employés salariés ont toujours plus de réussite que les anciens chômeurs (cf. tableau 1).

**Tableau 1 - Taux de survie à 5 ans (en %) des entreprises créées en 2002  
Selon les principales caractéristiques sociodémographiques du créateur<sup>2</sup>**

		France	UE-15	tiers
sexe	hommes	55,4	50,5	40,5
	femmes	51,0	44,5	40,0
âge	15-24 ans	39,4	39,8	19,5
	25-34 ans	54,7	48,3	38,4
	35-49 ans	56,5	51,8	46,1
	50 ans et +	52,1	45,7	35,2
diplôme	aucun	49,0	46,6	42,1
	inférieur au BAC	53,7	53,8	43,0
	BAC	54,6	50,4	47,3
	Bac+3	61,0	54,3	50,4
activité précédente	non salarié	58,5	50,7	46,8
	salarié	57,3	52,1	43,6
	chômeur	46,9	44,0	44,6

Source : Insee, enquête SINE 2002

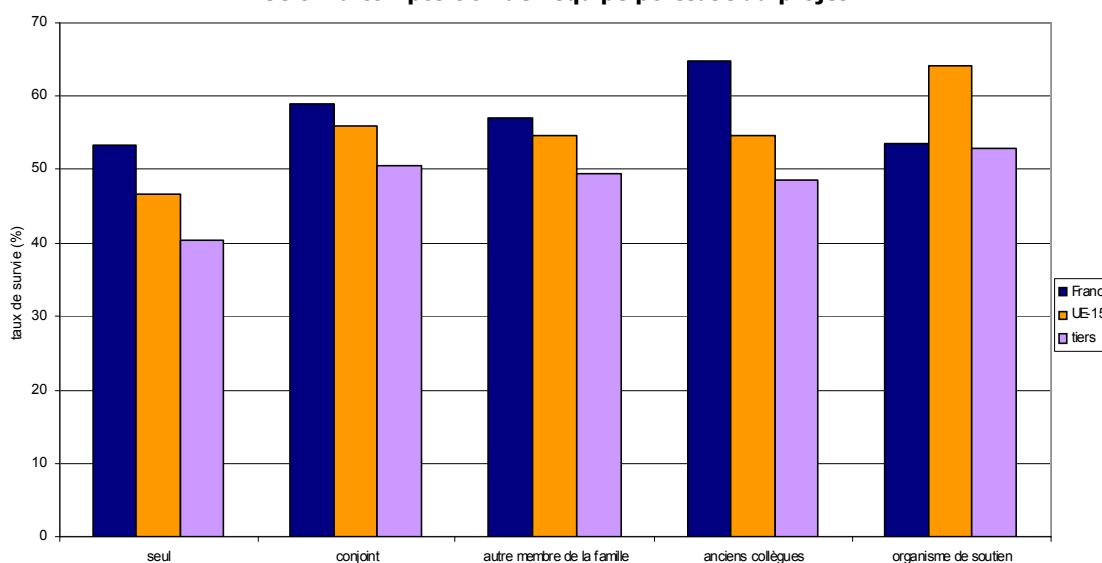
2. Le taux de survie par caractéristiques est légèrement surestimé par rapport au taux de survie global car un certain nombre de sociétés ayant déjà cessé leur activité à la date de l'enquête n'ont pu renseigner leur profil et ne sont pas prises en compte dans les tableaux qui suivent. 9 % des entreprises créées par un étranger des pays tiers sont dans cette situation contre 3 % des entreprises créées par des Français.

Ainsi, les taux de survie des entreprises créées par un ressortissant des pays tiers sont toujours plus faibles que celles des Français, quelle que soient les caractéristiques sociodémographiques du créateur. Toutefois, plus la situation du créateur est délicate (chômage, peu diplômé, faible expérience...), plus les taux de survie entre Français et étrangers sont proches. Les entreprises créées par un ancien chômeur ayant au plus un BAC sont 45,5 % à survivre à 5 ans quand le créateur est originaire des pays tiers contre 42,5 % quand il est Français. Mais si le créateur a une situation plus avantageuse (ancien travailleur, fort niveau de qualification), il a toujours plus de réussite quand il est Français. Soit les créateurs des pays tiers peuvent moins tirer profit d'une situation personnelle positive, soit ils sont moins gênés que les Français par un profil moins qualifié.

## Conditions de création de l'entreprise : plus d'échec pour les entreprises individuelles des pays tiers

Quelles que soient les conditions de création, que le projet ait été monté avec des moyens financiers ou pas, seul ou avec un tiers, qu'il ait ou non bénéficié d'aides financières, les entreprises créées par des ressortissants des pays tiers ont des chances de survie à 5 ans nettement plus faibles que celles créées par les Français ou les ressortissants des pays européens. Cependant, pour un ressortissant de pays tiers, créer son entreprise avec son conjoint ou un autre membre de la famille améliore sensiblement les chances de survie par rapport au projet créé seul (cf. graphique 2). Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, les entreprises des pays tiers montées à plusieurs ont de 40 à 50 % de chances de plus de survivre pendant 5 ans que celles créées seules (cf. tableau 3, modèle 2). Pour les ressortissants de pays tiers ou ceux de l'UE-15, ce sont les projets montés avec l'aide d'organismes de soutien qui survivent le mieux. Alors que pour les Français, ceux montés avec l'aide d'anciens collègues (65 % de taux de survie) réussissent le mieux, configuration plus vouée à l'échec chez les créateurs des pays tiers (48,5 %).

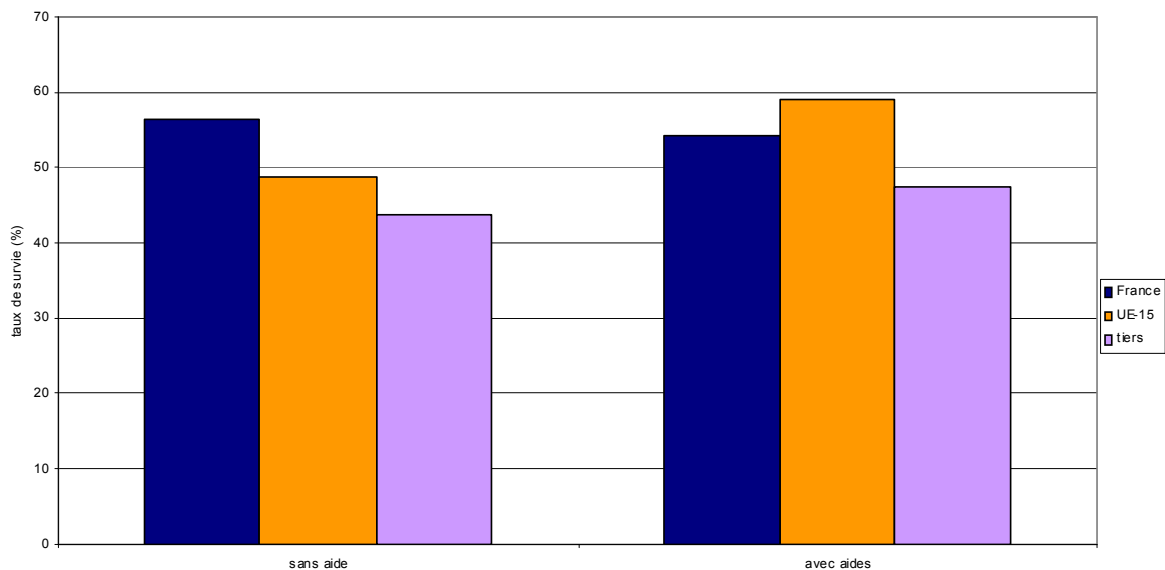
**Graphique 2 - Taux de survie sur 5 ans (en %) des sociétés créées en 2002 selon la composition de l'équipe porteuse du projet**



Source : Insee, enquête Sine 2002

Indépendamment des organismes de soutien qui accompagnent les projets, les créateurs d'entreprises peuvent aussi bénéficier d'aides financières. C'est le cas de 28 % des entreprises créées par les Français, de 20 % des entreprises créées par des étrangers des pays tiers et de 18 % de celles créées par de ressortissants de l'UE-15. Mais, hormis pour les ressortissants de l'UE-15, ces aides ne semblent pas avoir d'impact significatif sur le taux de survie à 5 ans (cf. graphique 3). Ce qui influence plus la réussite des entreprises semble être les moyens financiers placés au démarrage. Toutes choses égales par ailleurs, une entreprise lancée par un étranger des pays tiers avec 40 000 € aura 77 % de chances en plus de survivre qu'une société lancée avec moins de 4 000 € (cf. tableau 3, modèle 2). Toutefois, c'est à moyens de départ très faibles et à type d'activité similaire que les inégalités de survie entre Français et étrangers des pays tiers disparaissent, ce qui corrobore le fait qu'ils tirent moins de bénéfices de conditions meilleures ou qu'ils sont moins gênés par de mauvaises conditions de départ.

**Graphique 3 - Taux de survie à 5 ans (en %) des sociétés créées en 2002 selon l'obtention d'aides**



Source : Insee, enquête Sine 2002

## Une meilleure réussite des entreprises des pays tiers quand les conditions d'exploitation sont centrées sur une clientèle locale et nombreuse

Certaines configurations d'exploitation impactent positivement la réussite à 5 ans des entreprises quand le créateur est originaire des pays tiers. Les entreprises reprises, les filiales et les entreprises soumises à une concurrence faible ont ainsi les meilleurs taux de survie. À l'inverse, la sous-traitance exclusive conduit dans deux cas sur trois à la cessation avant 5 ans. Les entreprises créées par un ressortissant des pays tiers ont aussi plus de réussite quand leur clientèle est nombreuse et locale. Leurs taux de survie est de 48,5 % quand leur clientèle est constituée de particuliers contre 38 % quand elle est constituée d'entreprises (cf. tableau 2).

**Tableau 2 - Taux de survie à 5 ans (en %) des entreprises créées en 2002 selon ses principales caractéristiques de l'entreprise**

		France	UE-15	tiers
statut de l'entreprise	création	52,3	46,9	39,0
	reprise	60,0	61,8	46,1
	sous traitant exclusif	51,3	44,7	33,6
	sous traitant annexe	60,8	49,1	48,2
	non sous-traitant	55,9	53,2	48,4
	filiale	60,0	54,4	55,7
nombre de clients	1 à 2	47,5	43,3	35,2
	3 à 10	54,7	49,9	40,0
	plus de 10	58,0	54,2	52,1
type de clientèle	locale	57,3	54,1	47,7
	nationale	54,8	48,7	39,1
	internationale	54,7	47,1	51,9
	entreprises	55,4	48,4	38,1
	particuliers	56,4	53,1	48,6
concurrence	faible	54,1	57,3	49,1
	moyenne	58,3	51,9	44,2
	forte	54,0	47,8	44,1

Source : Insee, enquête Sine 2002

L'écart de réussite avec les créateurs Français reste très fort quelles que soient les caractéristiques de la société. Toutefois, plus ces caractéristiques sont optimales (clientèle variée, soutien d'un groupe, faible concurrence), plus ces différences s'effacent.

## Beaucoup moins d'inégalités de survie selon la nationalité dans le commerce mais beaucoup plus dans la construction

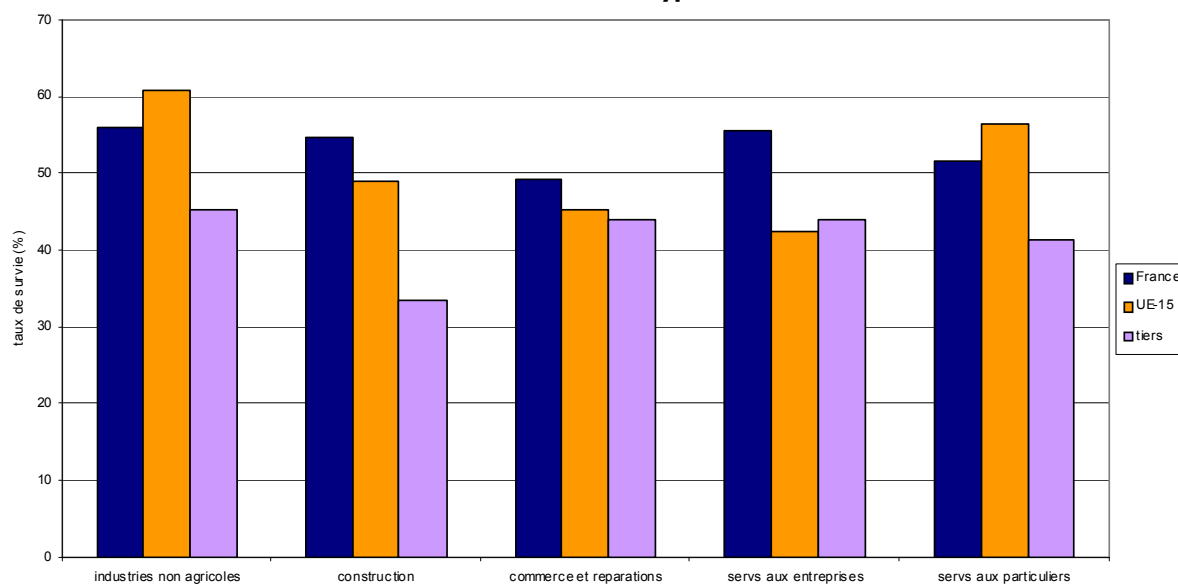
Quel que soit le secteur d'activité, le taux de survie des entreprises créées en 2002 par des étrangers des pays tiers est plus faible que celui des entreprises créées par des Français.

Le seul secteur où le taux de survie des entreprises est largement plus faible chez les étrangers des pays tiers est celui de la construction où il ne dépasse pas 33 %. Toutes choses égales par ailleurs, une entreprise de construction a 80 % de chances en moins de survivre qu'un commerce (cf. tableau 3, modèle 2).

La surreprésentation des échecs dans ce domaine s'explique par un processus particulier. Dans le bâtiment, certains salariés sont amenés à se lancer dans l'auto-entrepreneuriat. Ils quittent leur entreprise mais continuent à travailler pour elle en tant que société de sous-traitance indépendante. En fin de chantier, ces entreprises se retrouvent sans contrat et réussissent rarement à trouver de nouveaux projets. Cette situation touche particulièrement les étrangers des pays tiers et les résidents des régions où les programmes de construction sont nombreux (Ile de France, PACA). Pour les entreprises individuelles de construction de ces régions, le taux de survie est à peine plus faible quand le créateur est étranger des pays tiers que s'il est Français.

Après 5 ans d'existence, le taux de survie des entreprises de construction est donc de 22 points plus faible quand le créateur est étranger des pays tiers que quand il est Français. Dans le commerce, les inégalités de survie sont bien plus faibles (5 points, cf. graphique 4) et disparaissent complètement lorsque le nombre de clients est important.

**Graphique 4 - Taux de survie à 5 ans (en %) des sociétés créées en 2002 selon le type d'activité**



Source : Insee, enquête Sine 2002

**Tableau 3 — Probabilité qu'une société créée en 2002 soit toujours en activité 5 ans plus tard toutes choses égales par ailleurs<sup>3</sup>**

Paramètre	Modèle 1 : Toutes entreprises		Modèle 2 : Entreprises des pays tiers	
	Odds ratio	Signif.	Odds ratio	Signif.
Français	ref			
Etranger de l'UE-15	0,904	**		
Etranger des pays tiers	0,786	***		
Homme	ref		ref	
Femme	0,878	***	0,793	**
moins de 25 ans	0,501	***	0,25	***
25-34 ans	0,861	***	0,669	***
35-44 ans	ref		ref	
45 ans et plus	0,895	***	0,711	***
aucun diplôme	ref		ref	
diplôme inférieur au BAC	1,234	***	1,099	ns
BAC	1,365	***	1,21	*
BAC+3	1,763	***	1,256	*
ancien indépendant	1,019	ns	1,028	ns
ancien PDG	0,949	*	0,99	ns
ancien salarié	ref		ref	
ancien chômeur (hors longue durée)	1,273	***	0,993	ns
ancien chômeur de longue durée	0,839	***	1,017	ns
industrie non agricole	0,986	ns	0,948	ns
construction	0,916	**	0,554	***
commerce et réparation	ref		ref	
services aux entreprises	1,248	***	1,284	*
services aux particuliers	0,971	ns	0,786	*
autre type d'activité	1,591	***	1,133	ns
sous traitant exclusivement	0,87	***	0,844	ns
sous traitant en activité annexe	1,148	***	1,347	**
non sous traitant	ref		ref	
création ex nihilo	ref		ref	
reprise d'une société	1,163	***	1,054	ns
moins de 4000 € pour la création	ref		ref	
de 4000 à 40000 € pour la création	1,348	***	1,315	***
plus de 40000 € pour la création	1,861	***	1,777	***
dirigée seule	ref		ref	
dirigée avec le conjoint	1,115	***	1,44	**
dirigée avec un autre membre de la famille	1,228	***	1,478	**
dirigée avec des associés	1,16	***	1,53	***
travaille pour l'administration publique	1,118	**	1,515	*
travaille pour des entreprises	1,064	**	0,987	ns
travaille pour des particuliers	ref		ref	
soumis à une forte concurrence	1,259	***	1,132	ns
soumis à une concurrence moyenne	1,457	***	1,099	ns
non soumis à la concurrence	ref		ref	

Lecture : Dans le modèle 1, par rapport à la population de référence (entreprises dont le créateur est un ancien salarié), une entreprise créée en 2002 par un chômeur (hors longue durée) aura 27,3 % de chances de survivre en plus (odd ratio = 1,273) alors que si elle est créée par un chômeur de longue durée, elle aura 19,2 % de chances en moins (1/0,839).

Dans le modèle 2, une entreprise dirigée par un ressortissant des pays tiers de moins de 25 ans aura 4 fois moins de chances de survivre (1/0,25) par rapport à une entreprise dirigée par un ressortissant des pays tiers de 35-44 ans (population de référence).

Seuil de significativité du  $\chi^2$  : \*\*\* = < 0,001 ; \*\* = < 0,01 ; \* = < 0,05 ; ns (non significatif) > 0,05

3. Probabilités calculées via une régression logistique de type logit. Ont été également inclus dans le modèle (mais non présentées) les variables région d'installation, unité artisanale, domaine d'activité précédent, équipe de création, motivation de création (ns), aides à la création (ns), part des ressources personnelles dans le financement, taille de la société, nombre de clients.

En conclusion, toutes choses égales par ailleurs, les entreprises des pays tiers ont 27 % de chances en moins de survivre après 5 ans que les entreprises françaises (cf. tableau 3, modèle 1), 18 % hors entreprises de construction et 12 % hors entreprises individuelles. Le niveau du taux de survie est très influencé par le profil au démarrage du projet. Avoir une expérience professionnelle, un fort niveau de diplôme ou des moyens financiers importants pour démarrer améliore globalement les chances de réussite de l'entreprise. Toutefois, les inégalités de survie entre Français et étrangers des pays tiers sont faibles quand le créateur est peu diplômé, ancien chômeur et dispose de peu de moyens, alors qu'elles s'accroissent avec la qualification du créateur. Après le lancement de l'entreprise, les inégalités de réussite entre les entreprises françaises et étrangères diminuent globalement quand le nombre de clients est à un niveau optimal. Mais, même dans les meilleures conditions possibles, les entreprises de construction des pays tiers et, dans une moindre mesure, toutes les entreprises créées seules par des ressortissants de ces pays connaissent de graves problèmes de réussite. C'est à cause de ces échecs que le taux de survie moyen des entreprises créées par des étrangers des pays tiers est si faible par rapport à celui des entreprises créées par des Français.

Malgré un nombre de cessations relativement important, la création d'entreprise garde un impact positif sur l'emploi. Au sein des entreprises nées en 2002 et ayant survécu à leur cinquième année, l'impact le plus fort est observable quand le créateur est ressortissant de l'UE-15 (1,4 emploi créé en 5 ans) contre 0,9 quand il est Français et 0,6 quand il est étranger des pays tiers.

## L'enquête SINE

Le système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE), démarré en 1994, est un dispositif permanent d'observation des entreprises nouvellement créées mis en place par l'INSEE.

L'enquête SINE est basée sur un échantillon d'entreprises créées ou reprises au cours du premier semestre d'une année. Ces entreprises sont suivies pendant cinq ans à travers trois interrogations : la première dans les premiers mois qui suivent leur création, la seconde après trois ans d'activité et la troisième après cinq ans.

L'étude présentée est basée sur la génération 2002 suivie jusqu'en 2007.

Les entreprises enquêtées exercent une activité économique marchande dans les secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (champ I.C.S.), à l'exclusion des activités financières et de l'agriculture.

Le questionnaire de SINE ne pose pas la question de la nationalité détaillée mais permet de savoir si le créateur du projet est Français, ressortissant de l'Union Européenne (à 15 en 2002), ou étranger des pays tiers.

Définition :

Le taux de survie à n année(s) d'une génération d'entreprises est la proportion d'entreprises encore vivantes après n année(s).

Par exemple, le taux de survie à cinq ans des entreprises créées ou reprises au cours du premier semestre 2002 est égal au rapport : nombre d'entreprises ayant atteint ou dépassé leur cinquième anniversaire sur le total des créations d'entreprises du 1er semestre 2002. Sont considérées comme mortes les entreprises qui ont soit définitivement fermé leur porte, soit fait l'objet d'une reprise. La cessation de l'entreprise ne signifie donc pas systématiquement l'arrêt de son activité économique.

## Pour en savoir plus

- **Deprez S., Wach N.** : « Créations et créateurs d'entreprises – Enquête de 2007 : la génération 2002 5 ans après », *INSEE Résultats économie n°39*, janvier 2009
- **Letowski A.** : « La création d'entreprise par les étrangers en France », *Notes et Documents n°56, Direction de la Population et des Migrations*, septembre 2006

## Liste des numéros déjà parus en 2009

### Infos migrations N° 12 – novembre 2009

#### L'immigration sud-asiatique en France : discrète et exemplaire ?

*Christine Moliner (doctorante EHESS)*

### Infos migrations N° 11 – octobre 2009

#### L'évolution des valeurs en France

*Evelyne Coirier (DSED-DEES)*

### Infos migrations N° 10 – octobre 2009

#### La population étrangère résidant en France

*Corinne Régnard (DSED-DEES)*

### Infos migrations N° 9 – mai 2009

#### L'acquisition de la nationalité française dans le parcours d'intégration

*Vérès Consultants*

### Infos migrations N° 8 – février 2009

#### L'insertion professionnelle des immigrés en 2007

*Yves Breem (DSED-DEES)*

### Infos migrations N° 7 – janvier 2009

#### Les conditions de logement des immigrés en 2006

*Yves Breem (DSED-DEES)*

### Infos migrations N° 6 – janvier 2009

#### Les ménages immigrés en 2006 : des locataires en zone urbaine

*Yves Breem (DSED-DEES)*

### Infos migrations n° 13

décembre 2009

**Les entreprises créées en 2002 par des  
ressortissants des pays tiers :  
De grandes difficultés à survivre**

Ministère de l'immigration, de  
l'intégration,  
de l'identité nationale  
et du développement solidaire

101, rue de Grenelle 75323  
Paris cedex 07

Tel : (33) 1. 70.38.24.62  
Fax : (33) 1. 70.38.24.88

L'ensemble des numéros parus est disponible et téléchargeable sur le site :

[Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications](http://Immigration.gouv.fr/ressources/statistiques/publications)

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard

Rédactrice en chef : Nicole Cadanel

Maquette : Evelyne Coirier